

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 21 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, vingt et un février à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Courlandon dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la présidence de Monsieur Philippe MERIAUX, Maire.

Étaient présents : Madame et Messieurs les membres en exercice.

Étaient absents : M. Delagrangé Pierre. M. Dessoye Claude a donné pouvoir à M. Landragin Jean-Louis et Mme Beurrier a donné pouvoir à M. Mauvezin Frédéric

Monsieur Patrice MOREL a été élu secrétaire de séance

I – LECTURE DU DERNIER COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Après lecture du compte rendu de la précédente réunion du conseil du 12 décembre 2018, aucunes remarques dans le contenu ne sont formulées.

Il est adopté à l'unanimité

M. Le maire précise qu'une réunion concernant l'étude environnementale sur le PLU est programmée le 12 mars prochain à 16 h 30 et que les conseillers qui désirent assister à cette réunion sont invités à y participer.

Le courrier pour le changement du mât du panneau implanté au carrefour RN 31 et RD 30 et la reprise du sol du passage à niveau ont été envoyés.

II – COMPTE-RENDU AUX PARTICIPATIONS AUX DIFFERENTES REUNIONS

1) M. Landragin a assisté à une réunion du syndicat des eaux de Fismes, rien de spécifique à remarquer.

2) M. Landragin a participé à une réunion à Reims sur les déchets. Suite à un travail par groupe, il a été recensé les problèmes rencontrés sur la collecte et le traitement des déchets. Il est possible de faire venir dans chaque village un camion spécialisé appelé le TRI TRUCK et d'organiser une rencontre avec les habitants afin d'améliorer la collecte des déchets e d'informer les habitants des différentes possibilités de ramassage.

III – ACTE DE TRANSFERT DE LA PARCELLE A223 (école-mairie) A LA COMMUNAURE URBBAINNE DU GRAND REIMS (CUGR).

Nous avons reçu en mairie un projet d'acte de transfert de propriétés de biens communaux au profit du CUGR et cela concerne le terrain de la parcelle A223. M. Mériaux a contacté le Grand Reims pour donner notre désaccord sur ce transfert dans sa totalité. En effet cette parcelle concerne à la fois la Mairie et l'école. Une délégation de la CU est venue sur place le mardi 19 février pour constater la complexité du sujet.

- 1) Il va donc falloir faire une division parcellaire pour laisser une partie de cette parcelle à la commune. Cette parcelle représentant la parcelle où est construite la mairie.
- 2) Une convention devra être établie entre la commune et la CUGR pour l'utilisation d'une partie du RDC du bâtiment de la mairie.
- 3) Une convention devra être établie entre la CUGR et la commune pour l'utilisation de la partie atelier qui est situé dans l'enceinte de l'école.

IV – COURRIER DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DE COURLANDON

Nous avons reçu en mairie début janvier un courrier de représentants des parents d'élèves de l'école de Courlandon.

Celui demande au conseil municipal d'examiner deux demandes :

- 1) Création de zones non-fumeurs aux entrées et sorties de l'école.
- 2) Amélioration de la signalisation « Ecole » de celle-ci.

Nous constatons tout d'abord que malgré plusieurs demandes de la part de la Commune, aucun effort n'a été fait par les parents d'élèves pour laisser l'accès libre aux trois places de stationnement devant la mairie lors de l'arrivée et le départ des élèves. M. le maire a plusieurs fois été obligé d'attendre la fin des entrées pour pouvoir partir à des rendez-vous.

Après discussion, le conseil municipal décide de ne pas donner de suite favorable à la première demande car il nous faudrait prendre un arrêté municipal mais surtout il faudrait venir sur place et demander aux gens de ne pas fumer sans obtenir aucune certitude que les parents obéissent. Nous pensons aussi que c'est aux personnes concernées d'agir.

Pour la signalisation des panneaux de signalisation réglementaires seront mises en place dans l'année.

V – AVIS SUR LE PLAN LOCAL DE L'HABITAT DE LA CUGR.

M. Mériaux présente au Conseil municipal le plan local de l'Habitat de la CUGR.

Après discussion le conseil municipal délibère et accepte à l'unanimité ce plan et le valide.

VI – INFORMATION SUR LE TERRAIN DEVANT LA PROPRIÉTÉ DE M. VILLAR.

M. Mériaux a reçu M.VILLAR en mairie le mardi 19 février 2019 concernant le terrain situé devant sa propriété et devant l'église. Il a confirmé à M. Mériaux son intention de vendre à la commune cette parcelle référencée A113.

M. Mériaux précise à M. VILLAR que nous avons demandé une estimation par le service de domaines et ce service nous avait communiqué la somme de 15 000 €.

M. VILLAR est d'accord sur ce montant.

Après discussion, le conseil municipal délibère et accepte à l'unanimité cet achat. Il autorise également M. le Maire à signer tout document concernant cet achat. Il autorise également M. le Maire a présenté des dossiers de subvention (achat et travaux) pour ce projet.

VII – EXAMEN DU PROJET DE LA RUE DU VIEUX CHATEAU AVEC DE NOUVEAUX ÉLÉMENTS CONCERNANT LA SÉCURITÉ.

M. Mériaux présente au conseil municipal les derniers plans concernant les travaux de la rue du vieux château, notamment avec la création d'une surélévation sur l'ensemble du carrefour (RD 30, rue Saint Laurent, rue de vendières et rue Bertrand).

Après discussion, le conseil municipal délibère et accepte à l'unanimité ce nouveau projet. Il autorise également M. le Maire à établir le dossier de subvention.

Vu le retard pris sur ce projet, les travaux de la rue de Vendières seront réalisés en premier et ce en 2020, par contre les travaux d'enfouissement réalisés par le SIEM seront réalisés cette année.

VIII – INFORMATION SUR L'ACHAT DE TERRAIN RUE DE FISMES POUR L'ÉLARGISSEMENT DE LA VOIRIE.

La question avait été posée lors d'un conseil municipal précédent. L'investissement dans l'achat des terrains nécessaires à l'élargissement de la rue de FISMES sera fait par la CUGR.

IX – INFORMATION SUR LE PLU ET L'ETUDE ENVIRONNEMENTALE

L'Etat nous oblige à une étude complémentaire environnementale dans l'établissement du PLU de Courlandon. Un marché d'appel d'offres a donc été lancé et attribué par la CUGR. La première réunion concernant cette étude se fera le 12 mars en mairie à 16 h 30. M. Mériaux invite l'ensemble des conseillers à cette réunion. M. Mauvezin confirme qu'il sera présent.

X – EXAMEN DE L'ETAT DES VOIRIES

Nous avons reçu en mairie le 18/01/2019 un rapport sur l'auscultation des voiries de notre commune réalisé par la CUGR.

Le conseil municipal examine ce document et fait quelques remarques :

- 1) Aucune information n'est faite sur l'assainissement pluvial
- 2) L'examen global de la rue des mauvaises femmes est noté bon, alors que c'est la voirie la plus dégradée du village.
- 3) Le RD 30 est ausculté à certains endroits mais pas à d'autres.

L'ensemble de ces remarques sera transmis à M. AUGER du Grand Reims.

XI – DEVIS DE CHARPENTE DE LA MAIRIE

Courant 2017, nous avons confié à l'entreprise Chotin Daniel des travaux de reprise de charpente à la mairie. Malgré plusieurs relances écrites et téléphoniques, cette entreprise n'est jamais intervenu et elle a cessé activité fin 2018. Nous devons consulter d'autres sociétés. M. Prévost Jean-Pierre et Laurent communiqueront à M. Mériaux, les coordonnées d'une autre entreprise.

XII – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Le conseil municipal,

- après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes ;

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

XIII – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE 2018

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.1612-12 et 13,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée et l'arrêté modifié du 27 décembre 2005,

Vu le compte de gestion visé et transmis par le trésorier de Fismes,
 Considérant qu'il appartient à l'assemblée de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent,
 Considérant la présentation des dépenses et recettes de l'exercice précédent effectuée par l'ordonnateur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE :

- de donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL		DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou-)
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Résultat propre à l'exercice	108 157,39	166 049,53	+ 57 892,14
	Solde antérieur reporté (ligne 002)		115 427,75	+ 115 427,75
	Excédent ou déficit global	108 157,39	281 477,28	+ 173 319,89

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL		DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou-)
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultat propre à l'exercice	25 904,30	20 568,18	- 5 336,12
	Solde antérieur reporté (ligne 001)		44 052,00	+ 44 052,00
	Solde d'exécution positif ou négatif	25 904,30	64 620,18	+38 715,88

Restes à réaliser Au 31 décembre	Fonctionnement			
	Investissement			

RESULTAT CUMULES (y compris RAR)	134 061,69	346 097,46	+ 212 035,77
---	-------------------	-------------------	---------------------

- de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents compte,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser inscrits
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

XIV – AFFECTATION DU RESULTAT DE 2018

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2018, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure 44 052,00 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 115 427,75 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : 5 336,12 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 57 892,14 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de :

En recettes pour un montant de :

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Ligne 001 :

Excédent de résultat d'investissement reporté (R001) : 38 715,88 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 173 319,89 €

XV – QUESTIONS DIVERSES

- 1) Monsieur le Maire informe le conseil municipal du décès de Monsieur NAMUROIS René, ancien conseiller municipal.
- 2) Une association de parents d'élèves de l'école comprenant quelques parents de Courlandon ont demandé l'autorisation d'utiliser les locaux de l'amicale (ancien appartement) pour la création de décors de la kermesse. Vu le peu d'espace disponible restant nous ne pouvons autoriser cet utilisation.
- 3) Sépulture Delavie : la famille a demandé la réalisation d'un devis qui consiste à déposer le socle périphérique, la grille, le restant de la croix et le socle de la croix. Le terrain sera remis forme et un gravillon mise en place. Il n'y aura plus le nom de la famille.
- 4) Monuments aux morts : quatre pots seront mis en places aux angles et des cailloux clairs ou blancs seront mis au sol.
- 5) Pour le luminaire demandé au croisement rue de Fismes et rue Nicolas de fougères, il est demandé d'étudier la mise en place d'un luminaire avec panneau solaire.
- 6) Poubelle sur le parking de la gare : faire passer notre employé municipal régulièrement pour l'entretien de cette poubelle.
- 7)) Il est demandé de signaler que le nettoyage des globes des éclairages publics ne sont pas faits lors des entretiens.
- 8) Des odeurs nauséabondes sont signalées sur la place devant la salle des fêtes et rue des mauvaises femmes. Il s'agit d'évacuations d'eaux usées dans les pluviales. Ce problème ne sera définitivement supprimé que lorsque l'assainissement collectif sera réalisé dans le village. Toutefois il a été demandé un devis pour supprimer les odeurs au début de la rue des mauvaises femmes.

La séance est levée à 21 h 30

AUDITRICES ou AUDITEURS LIBRES : NEANT